



## Declaration plus-value nette

-----  
Par MCD

Bonjour

suite à la vente de la maison de mes parents (totalité de l'usufruit pour ma mère, 1/2 en nue propriété pour mon frère et moi). Le notaire m'a informé de l'obligation de déclarer la plus-value nette réalisée (cefa 2048-IMM-SD ligne 50).

Sans m'indiquer la case de la déclaration de revenu !

Après réflexion, doit-on mon frère et moi déclarer le montant en totalité de cette plus-value?

Il y aura t-il une incidence sur mon revenu fiscal de référence ?

La case de la déclaration 2042 correspond-elle bien à 3VZ ?

S'il y a une répercussion sur le revenu fiscal de référence pourquoi déclarer la totalité de la plus-value puisque nous avons été imposé pour la moitié chacun

Merci d'avance pour votre retour !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il s'agit bien de la 3VZ

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/pourquoi-dois-je-mentionner-sur-la-declaration-des-revenus-ma-plus-value]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/pourquoi-dois-je-mentionner-sur-la-declaration-des-revenus-ma-plus-value[/url]

Chacun indique sa quote-part (la moitié) de plus-value.